

Charte d'accompagnement dans le cadre de l'analyse et de la gestion d'un Évènement Indésirable Grave associé aux Soins (EIGS)

À destination des établissements de santé, des établissements ou services médico-sociaux et des professionnels de santé (y compris les professionnels du premier recours).

Cette charte est élaborée afin de préciser :

- Les modalités d'accompagnement par la SRA Occitanie des établissements de santé, des établissements ou services médico-sociaux et des professionnels de santé quels que soient leur lieu et mode d'exercice ;
- L'engagement de la SRA Occitanie qui repose sur une implication active de chacun.

Elle est transmise à l'établissement, structure ou professionnel de santé lors de toute sollicitation de la SRA Occitanie rentrant dans son champ d'intervention dans le cadre des EIGS.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Les objectifs

L'accompagnement de la SRA Occitanie s'inscrit dans une démarche globale d'appui aux enjeux de qualité et de sécurité des soins, au bénéfice des usagers, comme des professionnels de santé. Il peut s'agir de :

- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la structuration, au signalement et à l'analyse systémique des EIGS ;
- L'appui méthodologique aux équipes pour décliner et suivre les plans d'actions visant à sécuriser les pratiques professionnelles notamment la définition d'indicateurs de suivi ;
- La promotion d'expériences issues de l'analyse des EIGS ;
- La capitalisation des enseignements tirés des analyses systémiques au profit d'une amélioration collective et régionale des parcours de santé ;

- L'apport d'aide à la décision dans la politique de sécurité des soins dans la région Occitanie.

Les modalités d'accompagnement

La SRA Occitanie apporte son expertise médicale, technique et scientifique dans le domaine de la qualité des soins et de la gestion des risques. Cette expertise peut être sollicitée aux différentes étapes après la survenue de l'EIGS :

- Étape 1 : qualification de l'évènement en EIGS ;
- Étape 2 : déclaration initiale, sans délai après la qualification, de l'EIGS sur le portail des signalements (volet 1) ;
- Étape 3 : réalisation de l'analyse systémique de cet EIGS et déclinaison du plan d'actions ;
- Étape 4 : élaboration, dans un délai maximum de 3 mois après la déclaration initiale, du volet 2 qui consiste à transmettre les conclusions de l'analyse.

ENGAGEMENT DE LA SRA OCCITANIE

- Être réactive pour répondre aux sollicitations des professionnels, établissements de santé, établissements ou services médico-sociaux en lien avec un EIGS et permettre le respect des obligations réglementaires (3 mois maximum entre la déclaration initiale et la transmission du volet 2).
- Mener un travail collaboratif avec les professionnels concernés afin d'inscrire son action dans le contexte de survenue de l'EIGS.
- Mobiliser et impliquer l'ensemble des professionnels concernés et des compétences requises pour mener à bien la mission d'analyse systémique, la recherche des facteurs contributifs et l'élaboration d'un plan d'action pour éviter l'évènement indésirable.
- Solliciter les structures régionales de vigilance et d'appui spécialisées lorsque l'EIGS est transversale à plusieurs vigilances (OMEDIT, CRPV, CPIAS et toutes autres structures concernées).
- Appliquer l'organisation nécessaire, y compris informatique, pour garantir la confidentialité des données. La SRA Occitanie s'engage notamment à respecter et à faire respecter l'obligation de ne pas céder, dupliquer, divulguer à un tiers, à quelque titre que ce soit, toutes les données qu'elle reçoit.
- Respecter le secret professionnel, les règles déontologiques et les droits des patients.
- Transmettre aux professionnels et structures directement concernés par le traitement de l'évènement, le compte-rendu de la RMM.
- Procéder chaque année à la destruction de l'ensemble des données transmises par l'établissement. Seul le compte rendu anonymisé de la RMM est conservé par la SRA Occitanie.

L'ARS n'est pas destinataire de ces données. Il appartient aux professionnels et structures concernés de faire usage de ce compte-rendu selon leurs besoins et obligations.

ENGAGEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Afin de garantir la qualité de l'analyse et de l'accompagnement, l'établissement s'engage à :

- Mettre à disposition de la SRA Occitanie l'ensemble des informations nécessaires à la mise en œuvre de l'analyse systémique de l'EIGS dans le respect des règles de confidentialité.
- Transmettre les documents via une messagerie sécurisée (Médimail),
- Mobiliser l'ensemble des acteurs impliqués lors de l'évènement, professionnels de santé, direction, CME, Co GRAS, service qualité, etc.
- Réaliser le volet 2 de la déclaration, sur le portail national, à partir des conclusions de la RMM.